

**Lieu du regroupement des services du
Laboratoire cantonal, du Service vétérinaire
et du Service de la protection de
l'environnement**

Question

Le regroupement des services du laboratoire cantonal et du service vétérinaire est effectif depuis le 1^{er} juillet 2008. Cependant la réunion physique de ces deux offices n'a pas encore pu être concrétisée et, de ce fait, il n'est pas encore possible de mobiliser les synergies inhérentes à cette décision.

Selon les informations transmises par les conseillers d'Etat responsables respectivement de la DIAF et de la DAEC, il est prévu de regrouper ces 2 services – auquel viendrait encore s'ajouter le Service de l'environnement (SEn) – sous un même toit dès 2011.

Le bâtiment du SAR (bâtiment actuel du Bureau des autoroutes), à Givisiez, semble destiné à cet effet. Des transformations importantes sont toutefois nécessaires et le statut de bâtiment protégé ne devrait simplifier ni la tâche de conception ni l'aspect financier de la transformation.

Il est un fait que la société Cosmital a cessé sa production sur le site de Marly et de notoriété publique que son immeuble est à vendre.

A première vue et selon des opinions diverses, ce bâtiment répondrait parfaitement aux besoins recherchés pour loger les trois services susmentionnés, tant sur le plan technique (laboratoires) que sur le plan administratif (bureaux, salles de réunion, etc.).

Le site de Marly présente d'importants atouts, notamment :

- Le bâtiment est disponible immédiatement et semble financièrement accessible ;
- La distribution des locaux et leur équipement correspond à ce que les futurs locataires recherchent, il y aura dès lors peu de transformation ;
- Un environnement vert et tranquille sont à même d'offrir aux collaborateurs des conditions de travail agréables ;
- Les conditions de mobilité, avec la future route de liaison Marly–Matran, seront excellentes, en comparaison avec le site de Givisiez ;
- Une synergie intéressante avec l'Institut agricole de Grangeneuve sera envisageable ;
- etc.

Je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quel nombre de places de travail requiert le regroupement des services en question ?

2. Bâtiment du SAR, à Givisiez :

- Où en est la planification de l'adaptation du bâtiment ?
- Quel est le montant estimé de ces transformations ?
- Est-il vrai que des difficultés sont intervenues du fait que l'objet serait protégé ?
- Combien de places de travail seront réellement disponibles dans le bâtiment en question ?
- Quand le bâtiment pourra-t-il être mis en service ?

3. Alternatives :

Le Conseil d'Etat a-t-il envisagé d'autres solutions pour loger les collaborateurs du regroupement des trois services ? Le cas échéant, lesquelles ?

4. Immeuble de Cosmital à Marly :

- Le Conseil d'Etat a-t-il envisagé sérieusement l'alternative de l'immeuble Cosmital à Marly ?
- A-t-il procédé à une étude détaillée de l'immeuble ?
- A-t-il établi une comparaison des avantages et inconvénients des deux sites SAR/Cosmital, notamment des coûts d'investissement et d'exploitation des deux immeubles ? Le cas échéant, peut-il donner des précisions à ce sujet ?
- Est-il entré en négociation avec le propriétaire ?

5. Politique générale de délocalisation de l'administration cantonale :

- Avec quelle motivation le Conseil d'Etat voit-il la possibilité de délocaliser une organisation publique dans l'agglomération fribourgeoise, voire dans un chef-lieu du canton ?
- Pour mémoire, je rappelle que le Conseil d'Etat n'avait montré aucun empressement à retenir l'offre d'installer l'Ecole des métiers à Marly, juste de l'autre côté du Pont de Pérolles. Faut-il voir dans cette décision une volonté manifeste de maintenir l'administration cantonale principalement en ville de Fribourg ? En ce qui concerne le dossier Cosmital, veut-il suivre cette même logique ?

Le 20 juillet 2009

Réponse du Conseil d'Etat

Le nouveau Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) est une unité administrative subordonnée à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Il se compose du Service vétérinaire situé au chemin de la Madeleine 1 à Granges-Paccot et de l'Unité laboratoire cantonal situé au chemin du Musée 15 à Fribourg. Pour assurer un fonctionnement cohérent du SAAV, il est nécessaire de les réunir dans un seul immeuble.

Dans le cadre des études visant à réunir les différents laboratoires de l'Etat de Fribourg, il a été démontré qu'un regroupement de services s'avère judicieux en termes de fonctionnement. Il est donc prévu d'intégrer dans le programme des locaux le Service de l'environnement (SEn) ainsi que la section lacs et cours d'eau (LCE) du Service des ponts et chaussées avec laquelle il entretient des liens étroits, deux unités administratives actuellement installées dans des locaux loués.

Le bâtiment du Service des autoroutes (SAR), sis à l'impasse de la Colline 4 à Givisiez, est propriété de l'Etat de Fribourg. Il sera entièrement libéré dès le départ définitif du SAR. Il se trouve dans un lieu où l'Etat est déjà présent (SITel, ECAS) et donc déjà raccordé à la fibre optique. Il est inscrit au recensement de l'architecture contemporaine. Quel que soit le service qui devrait l'occuper, il nécessite une rénovation importante. Le projet de transformation et d'agrandissement aujourd'hui à l'étude permet de répondre aux besoins et exigences des services précités.

Le bâtiment de la Société Cosmital est situé à la route de Chésalles 21 à Marly. Il est actuellement en vente et l'Etat de Fribourg a marqué son intérêt dans le cadre de l'analyse permanente du marché immobilier local. Même si ce bâtiment possède des atouts, il ne répond qu'imparfaitement aux besoins des services précités et engendrerait une nouvelle dépense qui ne le dispenserait pas d'investir pour la rénovation du bâtiment du SAR. Les surfaces aménagées en laboratoire sont deux fois plus élevées que les besoins. En

revanche les surfaces de bureaux sont insuffisantes. Même en transformant les surfaces de laboratoire libres en bureaux, il manquerait encore environ 2000 m².

C'est pourquoi le Conseil d'Etat a pris la décision de renoncer à une éventuelle acquisition du bâtiment Cosmital à Marly et de poursuivre les études de transformation et d'agrandissement du bâtiment du SAR pour y loger les laboratoires et les services dépendants. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la politique immobilière que l'Etat veut mener en utilisant mieux les bâtiments dont il est propriétaire et en diminuant les locations.

Un projet de décret pour un crédit d'engagement relatif aux travaux de transformation et d'agrandissement du bâtiment du SAR sera présenté cette année au Grand Conseil. Le message qui l'accompagnera apportera des réponses plus détaillées aux questions du député Edgar Schorderet, des discussions étant encore en cours au sein du groupe de travail chargé d'étudier l'aménagement du bâtiment.

1. Nombre de places de travail

L'ensemble des services qu'il est prévu de réunir dans le bâtiment du SAR transformé et agrandi comprend plus de cent collaborateurs et collaboratrices.

2. Bâtiment du SAR à Givisiez

Comme mentionné plus haut, un projet de décret sera présenté au Grand Conseil cette année encore. Il portera sur le crédit d'engagement devant couvrir le montant estimé des travaux. L'étude en cours apportera toutes les précisions quant au coût estimatif et aux surfaces de planchers. Elle est prévue pour cet automne.

Le bâtiment du SAR est inscrit au recensement de l'architecture contemporaine. C'est pourquoi le projet de transformation et d'agrandissement a été présenté dans le cadre de la procédure préalable à la Commission des biens culturels qui est entrée en matière pour un agrandissement en fixant des conditions liées au maintien d'éléments constructifs les plus représentatifs.

Le planning de réalisation n'est pas encore établi de manière définitive, mais une mise à disposition des locaux peut être envisagée pour la fin de l'année 2012.

3. Alternatives

Un autre site a également été étudié, il s'agit du site du chemin de la Madeleine à Granges-Paccot où l'Etat de Fribourg possède un terrain à bâtir en prolongement du bâtiment de l'Office cantonal du matériel scolaire qui, comme dit plus haut, abrite également le Service vétérinaire. Après réflexion, il est apparu que cette parcelle de terrain répondait mieux aux futurs besoins de la Police cantonale également présente sur le site.

4. Immeuble Cosmital à Marly

L'étude de faisabilité réalisée sur l'immeuble Cosmital à Marly était suffisante pour permettre au Conseil d'Etat de prendre sa décision en bonne connaissance de cause. Des contacts ont été établis avec la société chargée de réaliser la vente de l'immeuble.

5. Politique générale de délocalisation de l'administration cantonale

Le plan directeur du canton de Fribourg prévoit une densification des centres en y concentrant les activités principales. Il est dès lors logique que les services de l'administration devant être ouverts au public provenant de toutes les régions du canton soient situés à l'intérieur de l'agglomération de Fribourg et dans les chefs-lieux de districts. Cela répond aux impératifs d'accessibilité par les transports privés et publics et s'inscrit dans la volonté de minimiser les émissions de CO₂ engendrées par la mobilité des employés et des visiteurs.

En ce qui concerne l'implantation de l'Ecole des métiers sur les anciens terrains Winckler à Marly, le Conseil d'Etat rappelle qu'il n'avait pas été possible de trouver une entente avec les nombreux propriétaires de la zone Winckler pour l'acquisition du terrain nécessaire. Ce constat avait été rapporté dans la réponse à la question N° 807.05 du député André Meylan le 26 avril 2005. L'Etat avait alors abandonné cette variante au profit d'un nouveau bâtiment en cours de construction sur le site de Pérolles.

Fribourg, le 7 septembre 2009